

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE Nº DL.2024-340

Séance publique du

19 juillet 2024

Présidence de Sophie JOISSAINS Maire

Accusé de réception en préfecture Identifiant: 013-211300017-20240719-271519-AU-1-1

Date de signature : 23/07/2024

Date de réception : lundi 22 juillet 2024



POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÈCUTOIRE:



**OBJET**: INFORMATION DU CONSEIL - RELATIONS INTERNATIONALES: DÉPLACEMENT AUX ÉTATS-UNIS POUR LA PROMOTION DE L'ANNÉE CEZANNE ET LA PROSPECTION DE MÉCÉNAT

Le 19 juillet 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 12 juillet 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

## **Etaient Présents:**

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGEY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD -DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD -DESNUELLE, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

## Excusés sans pouvoir:

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire: Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint.



## D.G.A.S Culture Patrimoine Musées Attractivité Direction Attractivité et Coopération Internationale

Nomenclature: 9.1

Autres domaines de competences des communes

RAPPORT POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2024

\_\_\_\_\_

**RAPPORTEUR:** Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

## <u>Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL</u>

**OBJET :** INFORMATION DU CONSEIL - RELATIONS INTERNATIONALES : DÉPLACEMENT AUX ÉTATS-UNIS POUR LA PROMOTION DE L'ANNÉE CEZANNE ET LA PROSPECTION DE MÉCÉNAT- Information du Conseil

Mes Chers Collègues,

Je porte à votre connaissance le déplacement d'une délégation de la Ville d'Aix-en-Provence à New-York et Philadelphie, notre ville partenaire aux États-Unis, en octobre prochain.

Dans le cadre de sa politique conduite en matière de relations internationales, la Ville d'Aixen-Provence s'appuie sur l'attractivité et le rayonnement du territoire par la valorisation de ses spécificités.

Ainsi, dans le cadre de la préparation de l'année Cézanne 2025 et des prêts d'œuvres nécessaires à la constitution de cette grande exposition internationale, des liens ont été initiés par le Musée Granet avec des établissements de Philadelphie, ville partenaire d'Aix-en-Provence, et de New-York, notamment la Villa Albertine, une des 10 résidences d'artistes américaines destinées à soutenir la création française aux États-Unis.

Consécutivement aux prêts obtenus et contacts noués, la Ville d'Aix-en-Provence prépare un deuxième déplacement dont l'objectif est de réaliser une opération de promotion de l'année Cézanne et de remerciements aux prêteurs. La mission s'attachera aussi à la prospection de donateurs pour la rénovation notamment de l'Atelier des Lauves.

Historiquement, il existe un lien fort entre les États-Unis et le peintre Paul Cézanne. C'est l'historien John Rewald, qui avait réuni les fonds nécessaires auprès de 114 mécènes américains, pour racheter et rénover l'atelier des Lauves avant de l'offrir à l'université d'Aix-Marseille en 1954, puis rétrocédé à la Ville en 1969.

Depuis, l'attrait des États-Unis pour l'œuvre du peintre Paul Cézanne n'a pas faibli et la perspective de mécénat pour contribuer au financement de l'année Cézanne 2025 et de la rénovation des sites cézanniens reste un levier important dans le contexte contraint du périmètre financier de la collectivité.

En conséquence, je vous remercie, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- PRENDRE ACTE du présent rapport.

DL.2024-340 - INFORMATION DU CONSEIL - RELATIONS INTERNATIONALES : DÉPLACEMENT AUX ÉTATS-UNIS POUR LA PROMOTION DE L'ANNÉE CEZANNE ET LA PROSPECTION DE MÉCÉNAT- Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération.Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué, Madame Amandine JANER Le secrétaire de séance, Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Compte-rendu de la délibération affiché le : 23 juillet 2024 (articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

<sup>«</sup> Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»